

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- N° 1184-2020 Règlement modifiant le règlement 52-2002 sur le stationnement afin de modifier les zones de stationnement sur rue SR-3 et SR-7 (31 août 2020)
- N° 1185-2020 Règlement sur la reconduction du programme d'aide professionnelle pour la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Ville de Rimouski (31 août 2020)
- N° 1190-2020 Règlement abrogeant le Règlement 1172-2020 suspendant temporairement l'application de l'article 314 du Règlement de zonage 820-2014 relatif aux ventes-débarras sur le territoire de la ville de Rimouski (8 septembre 2020)

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal